



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

DÉCISION

Dossier PR-2023-058

Enveloppe Laurentide Inc.

*Décision prise
le jeudi 8 février 2024*

*Décision rendue
le vendredi 9 février 2024*

EU ÉGARD À une plainte déposée aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

PAR

ENVELOPPE LAURENTIDE INC.

CONTRE

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DÉCISION

Aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé de ne pas enquêter sur la plainte.

Georges Bujold

Georges Bujold

Membre président

L'exposé des motifs suivra à une date ultérieure.